

ABONNEMENT.

Edition Ordinaire: 21; Edition Hebdomadaire, 10, par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la rue St. Denis, et aux adresses suivantes:
MM. FAURE et GRAVELLE, No. 2, rue St. Vincent.
JOS. ROY, No. 25, rue St. Gabriel.
ROM. TRUDEAU, No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent à la dernière page.

Vol. II.

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

QUI AURA LIEU DANS LA CITE DE MONTREAL LES 27, 28, 29 et 30 SEPTEMBRE 1853.
Sous les auspices du gouvernement provincial et du Bureau d'Agriculture et de l'Industrie du Bas-Canada.

L'Honorable MALCOLM CAMERON, Président, Bureau d'Agriculture.

BUREAU D'AGRICULTURE.
MAJOR THOMAS CAMPBELL, St. Hilaire de Rouville, Président.
ALFRED PINSONNEAULT, Sec., Vice-Prés.
WALTER K. EVANS, Sec., Secrétaire et Trés.
DR. TACHE, M. P. P.
J. B. DEMOULIN, Sec., M. P. P.
R. N. WATTS, Sec., Drummondville.
JOHN DODD, Sec.
JAMES THOMPSON, Sec., Shefford.
EDWARD DELOIS, Sec.

COMITÉ LOCAL DE MONTREAL.
Wm. WORKMAN, Sec., Président.
J. L. BEAUDRY, Sec., Vice-Président.
B. H. LEMOINE, Sec., Trésorier.
JOHN LEEMING, Sec., Secrétaire.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE.

SEPTÉMBRE, 1853.
Afin de rendre les arrangements aussi complets que possible, et d'éviter les désappointements et la confusion à l'ouverture de l'Exposition, le COMITÉ LOCAL requiert instamment que:

TOUTE ENTRÉE D'ARTICLES Soit faite pas plus tard que le 15 Septembre.
Que les applications pour l'ESPACE REQUIS par les EXPOSANTS soient faites sans délai et que
Toute personne se proposant d'exposer, ENVOIE son Nom, sa Résidence, et une description des Articles qu'elle se propose d'exhiber, aussitôt possible, au Soussigné.

Le Comité ne se considérera pas obligé de fournir de l'Espace pour tout bétail ou article, dont il n'aurait pas reçu avis le 15 Septembre.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE.
SEPTÉMBRE, 1853.
UNE COPIE DE LA LISTE DES PRIX DE LA prochaine EXPOSITION A MONTREAL a été envoyée à tous les journaux en Canada et en Amérique dans le supplément du *Canada Directory* et comme cette Exposition est d'une importance publique, le Comité prie les Éditeurs de renvoyer le public d'examiner cette LISTE DES PRIX, à quelque place convenable dans leurs localités respectives.
On peut s'en procurer des Copies, en s'adressant franco, à:

MR W. RAMSAY, Montréal.
A. H. ARMOUR, Toronto.
GEO. BARNES, Hamilton.
JOHN DUFF, Kingston.
WM. GRAVELLE, Cobourg.
ALEX. BRAYTON, Bytown.
PETER SINCLAIR, Québec.
JOHN LEEMING, Secrétaire.

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE D'ARTISANS, MONTREAL.

LES 27, 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 1853.
MEMBRES A VIE DE L'INSTITUT DES ARTISANS, MONTREAL.
Le Comité Local éprouve un grand plaisir à annoncer, d'après des instructions du Président et du Comité de l'INSTITUT DES ARTISANS, que LES ARTISANS A VIE ont ouvert à la compétition pour l'EXPOSITION des 27, 28, 29 et 30 Septembre, aux personnes suivantes:

1. Aux Apprentis.
2. Aux Journaliers.
3. Au Public du Canada en général.
Aucune restriction n'est apportée à la description des articles envoyés pour la compétition. L'Économie, l'Utilité, l'Ingénierie et la supériorité de la main-d'œuvre, sont les bases d'après lesquelles on décidera du mérite des articles.

ROBES DE BUFFLE.
IMPORTATION DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, 1853.
Les Soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention de tous les amateurs de ROBES DE BUFFLES sur leur assortiment étant

MANUFACTURE CANADIENNE.
MACHINE A BATTRE
M. C. S. RODIER,
AVEC AMÉLIORATIONS IMPORTANTES PATENTÉES.
Le Soussigné en offrant ses remerciements au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, prend la liberté de l'informer qu'il a maintenant agrandi son établissement, et qu'il a un plus grand nombre de MACHINES A BATTRE que n'en a jamais eues, et que ces machines sont les meilleures de leur genre, et qu'il a l'honneur de faire connaître à tous ceux qui ont des machines à battre de leur genre, qu'il est prêt à leur vendre ces machines à un prix raisonnable, et qu'il est prêt à leur en démontrer l'usage, et qu'il est prêt à leur en démontrer l'usage, et qu'il est prêt à leur en démontrer l'usage.

FERRONNERIE,
No. 170, RUE ST-PAUL, No. 170.
LES Soussignés reçoivent maintenant, par des Vaisseaux dans le Port, et offrent à vendre: FER—Barres, Feuilles, Crochets, Plaques à Boulonniers et à Travaux, etc., etc.
FERRONNERIE—Ancres, Chânes, Têles, Foyers, Faux, Ancres, Plomb, Cuivre en Barre et Feuilles, Acier, Poudre, Plomb à Fusil, etc., etc.
Un assortiment complet de Sables et de Brindilles, Garnitures, etc., etc.
FIDÈLE LAFON de toute description.
100 pierres Meulrières de 3 à 5 piéds.
WILSON et COILLARD, 28 juillet. aa-76

PAR LE LAC ONTARIO.

1853. Laplus Courte et la plus Expeditives des routes pour l'Ontario DIRECTE A BUFFALO EN 40 HEURES.
Les Steamers Splendides
JENNY LIND, Capt. L. MOODY,
BRITISH QUEEN, Capt. J. L'AMÉRIQUE,
BRITISH EMPIRE, Capt. D. S. ALLAN,
PARTRIDGE, Capt. D. S. ALLAN,
Du Bassin du Canal, à Montréal, et de La Chine, à l'arrivée des chars qui laissent Montréal à 3.40 pour Ogdenburg et les ports sur le fleuve. Les vaisseaux ci-dessus sont en connexion à Ogdenburg, avec la ligne de l'EXPRESS des steamers américains se rendant directement à Toronto et Lewiston, et déposant les passagers à Buffalo plus tôt qu'aucun autre ligne ne pourrait le faire. Les arrangements sont faits de manière que les passagers se rencontrent au Cap Vincent avec les steamers *Hamilton, Champion* et *May Flower* pour Kingston, Cobourg, Port Hope, Port au Haricot, Hamilton, Ottawa, Shelby, Toronto et Hamilton; aussi tous les ports importants sur le lac américain du lac Ontario.

A Buffalo, ils sont en connexion avec les lignes régulières de l'EXPRESS pour Cleveland, Sandusky, Toledo, Détroit, Chicago, Milwaukee et St. Louis, offrant ainsi une communication non interrompue de Montréal à toutes les places dans l'Ouest et le Sud.
Les passagers ont le privilège d'arrêter aux Chutes de Niagara ou à aucune autre place qui peut offrir de l'intérêt sur la route.
Pour les billets, s'adresser à l'Office, No. 24, rue McGill.
W. T. BARRON, Agent.

LIÈGE DE LA MALLE ROYALE.

VOICI les arrangements de cette ligne pour la saison: La Ligne de la Rivière Compasée des steamers *New Era*, Capt. Parker, *St. Lawrence*, Capt. Howard, *Ottawa*, Capt. Putnam, *Lord Elgin*, Capt. Fairbridge, Le bassin du canal, à Montréal, tous les jours à 9 heures A. M. et Lachine à l'arrivée des trains de Montréal, à 12 heures P. M. (excepté le dimanche, où les trains partent à l'arrivée des trains de 10 heures A. M.) arrêtant aux ports intermédiaires, et arrivant à Kingston le jour suivant où ils rejoignent les

Steamers du Lac Ontario
Passport, Capt. Towhy, *Ardena*, Capt. Colclough, *Magnet*, Capt. Sutherland, *Single Leaf*, Capt. Dick, *St. Lawrence*, *Port Hope*, Toronto, Hamilton, Lewiston, où ils rejoignent les chars des Chutes de Niagara et Buffalo, et à Buffalo les steamers pour Chicago et Milwaukee, en relation avec le

Chemin de Fer du Michigan. Les passagers laissent Montréal à 5 heures P. M. par chemin de fer et de Montréal et New York, ou à 6 heures par le steamer du chemin de fer de Champlain et St. Lawrence, arrivant à Ogdenburg le même soir à 11 heures prenant les steamers du lac Ontario et arrivant aux places ci-dessus avant toute autre ligne.

On peut se procurer des Billets de C. F. MUCKLE, aux Bureaux de la Compagnie de Steamers, au bureau, 40, rue McGill.
ALEX. MILLOY, Agent.

STEAMERS DE QUEBEC.

LIGNE PASSAGÈRE DE TATE, Tous les Jours.
Steamer CRESCENT, CAPT. GEO. TATE. "LADY ELGIN," G. ROCHÉ.
Le Bateau remorqueur "NORTH AMERICA" Pour Frêt ou Touage, s'adresser à A. GUNDLACK, Agent, Agent de Douane et de Transport, Malin's Building, 63, rue des Commissaires, en face du déchargement des Steamers de Québec, 14 mai. im-41

BEURRE.
TINETTES BEURRE NOUVEAU 10 de SAINDOUX du Venant d'être reçu, et à vendre par JAMES TORRANCE, 25 août. 88

ROBERT MITCHELL,
PLOMBEUR, FOUNDEUR EN CUIVRE, ETC.
MAISON DE LUSTRES A GAZ, QUARRÉ DU MARCHÉ À FON. (22 PORTE DE RAMSAY ET M'ARTHUR.)
BOULIQUE, Rue St-Henry, Vis-à-vis P'Hotel Grant.

TOUTE description de LUSTRES A GAZ, JOINTS, PENDANTS, ETC., constamment en mains.
Ordres pour poser les tuyaux de Gaz, Plomber, etc., laissés à l'une des places ci-dessus, seront promptement exécutés.
9 août. 81

CHOCOLATS DE VANILLE.
A. SAVAGE ET CIE, viennent de recevoir de Paris, un assortiment de la meilleure qualité de CHOCOLATS DE VANILLE.
A. SAVAGE ET CIE.

Aux Hoteliers et aux Familles.
GÉLATIVE FRANÇAISE EN FEUILLES de Colles de Russie
Gélatine de Cox
Préparation de Cochenille pour colorer les gélées, etc., etc.
Essence de Vanille
Do d'Orange
Do de Citron
Do de Ratafia
Do de Clous de Girofl.
Do de Tolu
Do de Cannelle, etc., etc.
A. SAVAGE ET CIE, Chimistes, près le Palais de Justice, 23 juillet. aa-125

AVENUE—
Cotons Jumeaux Anglais et Américains
Moles, Drilles, Nankins et Ducks
Indiennes Hargreave et Ashton
Oignons, Coubours et Moire Antique
Coubours Chambordes et Lustrés Brochés
Lustings et Etoiles à Mante Croton
Delauns Perinetes, Robes Bayre
Châles Cachemires, Indiana et autres
Drapes Larges, Cassimires et Dooskins
Satinettes, et Merinos Cachemire
Toile Ecru Brune, Noire et Anchoise
Bais, Ganets, Merinos, Soutiers Tissus
Fil, Coton à Crochets, à Tricoter
Fil à Coude Crochet et Cie
Petits articles en grand assortiment.
ROBERTS ADAMS, 227, Rue St. Paul, 31 mai. aa-61

H. A. FISSIAULT, Notaire, coin des rues Craig et Hermine, No. 57. 14 juin. im-57

La Ruche Littéraire et Politique.

Prix 20 Sous.
POUR LES MOIS D'AOUT.
LA SEPTIÈME LIVRAISON contenant les matières suivantes:

LA CASE DU BÈRE TOM [suite.]—Par Mme H. Beecher Stowe.
PORTRAIT D'UNE GENTE DEMOISELLE, poésie, par Charles d'Orléans.
LE DÉTE DU SANG, par le Docteur Achille Nicolas.
DEUX, poésie, par Charles Berger.
REFLEXION, poésie, par V. Baron.
DE L'APROPRATION, par H. E. Chevalier.
FRAGMENTS, par E. C. H.
SUR LA MORT DE MAD. MATHILDE D'UPERRIER, poésie, par Alexandre Barde.
CHARADES, par V. Baron.
UN QUART D'HEURES DE RABELAIS, (suite) par H. E. Chevalier.
PAUVRETTÉ, poésie, par Léon Joseph.
DES CHAÎNES, traduit de Dickens.
LE CRAPAUD, par M. L. D'Orléans.
LE CRAPAUD ET L'ÉPHEMÈRE, par Charles Laberge.
ANAS.
LE CERC DE BELGIUM, par un Chroniqueur.
LE CAPIT AU JEUNES FILLES, poésie, par V. Baron.
MODES, par Mad. Rosalie M***.
LE CERC DE BELGIUM, par Léon G***.
LE NOUVEAU MOISE.
LE LOUP ET L'AGNEAU, poésie, par V. Baron.
LE PÈRE DE MONTAIGNE, INVENTEUR DES ANNONCES.
LE DOMPTÉUR DE BÊTES, poésie, par P. Lachambeaule.
DES VOITURES.
TABLETTES ÉDITORIALES, par X. Y. Z.
ORIGINE DES REBUS, par H. E. Chevalier.
CORRESPONDANCE ÉDITORIALE, par H. E. C.
LA POLITIQUE DES DEUX CONTINENTS par Jean Paul.
A vendre chez tous les LIBRAIRES de cette ville, ainsi qu'aux INSTITUTS, CANADIEN et NATIONAL, et au bureau de *La Ruche Littéraire*, rue Ste. Thérèse, No. 24, au coin de la rue St. Jean.
Toutes les personnes qui s'abonneront désormais à la Ruche, recevront si elles le désirent un exemplaire broché des six premières livraisons.
Montréal, 23 août 1853. 87

VAISSELLE ET POTERIE.

DES PRIX TRÈS RÉDUITS.
DERNIÈREMENT RECUS—
25 paquets de Tasses et Soucoupes Peintes
10 de Assiettes à Bord Blanc, grands et petits assortis.
10 de Pots et Bassins Blancs
20 de Tasses et Soucoupes Bleues
30 de assortis pour magasins de campagne
20 barils de Tumblers et Verres à Vin
A vendre par lots ou empaquetés à ordre par douzaines.
ROBERT ANDERSON, 171, Rue St. Paul. aa-10

J. R. BOYCE,
157, Rue Notre-Dame, 157.
COIFFEUR, PERRUQUIER, PARFUMEUR.
IMPORTATEUR DE CHEVEUX.
PERRUQUES, BANDES, BOUGLES DE CHEVEUX, Cheveux Postiches pour Dames et toute espèce d'articles de coiffure, toujours en main. Colifichets et articles de goût, Wagons de Soie, Bergamas, Cheveux Bergamas, et une variété d'autres articles de la mode, et tout ce qui se peut offrir de mieux sur ce genre, à des prix très modérés. Les Commandes de la campagne recevront une attention particulière, et les personnes qui désirent avoir des perruques ou tout autre article de la mode, peuvent se les procurer à 20 pour cent meilleur marché que dans aucune autre maison, en envoyant leurs ordres, par quelque voie, avec la mesure de la tête et les couleurs des cheveux.
J. R. BOYCE, 157, Rue St. Paul. aa-10

NOUVEAU MAGASIN DE Vins, Liqueurs, Epicerie, etc.
O. DAoust, No. 11, RUE MCGILL.

NOUVELLE MAISON CANTON, PLACE DALHOUSIE.

ÉPICERIES POUR UN MILLION.
SUCRES—En Pains, Cérésés et Blanc.
S'HERBES—Poivre de Cayenne, Vanille et Jeune Hys-Son, Impérial, Twankay, Thés Noirs, Souchong, Congou et Oolong
RIZ—Fleur, Farine d'Avoine, Orge, Raisin, Gaudes, Saucres, Fines, Amandes, Marins, des Saucres, Montardi, Poivre Blanc et Noir, Mouta, Café Java, Rôti et Mouta chaque jour, Fromage, Jambons
LONDON PORTER—Vinaigre de Vin Blanc, Melasse, Huile à Salade, Vin Operto et Sherry, Eau-de-vie, Genièvre, Vanille. Et tous autres articles requis dans les familles, qu'il vendra à bas prix.
J. PHELAN, N. B.—Les Thés sont d'une qualité supérieure et ont été achetés à la grande vente de la cargaison du John Dugdale, directement de Chine, 9 juillet. cm-68

AUX SERVANTES.
ON A BESOIN, AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MRS BELL, au coin de la Rue Craig et du Marché à Fon, de plusieurs servantes de bon caractère.
28 juillet. aa-76

DR. J. W. WILSCAM,
91, RUE SAINT-JOSEPH, 91,
Vis-à-vis la Brasserie de DOW,
Visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M. aa-61

J. M. PAPINEAU.
PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général, que depuis l'annonce du jour juillet, il tient un grand assortiment de la grande rue de Chambourg St. Laurent, No. 18, 22 mars. aa-21

CORRESPONDANCES.

Examen Médico-Légal du procès Herbière.
AFFAIRE HÉRBIÈRE—MÉRITRE PAR L'EMPOISONNEMENT.
Présidence de l'hon. juge Panet.
"Kamouraska, 6 novembre 1852"
"La médecine légale a donné une importance nouvelle, et considérable au corps médical; c'est l'introduction récente et terrible de l'homme de l'art entre le juge et le criminel; jusqu'alors, ce témoin assesseur, mais unique, qui fait parler contre l'accusé les tentatives de la science, l'homme de l'art, et qui, ainsi sur l'action de la loi, sur la décision de la justice, a une puissance souveraine et respectable."
"LE COMTE DE SALVANDY."

"Charles Dubé, médecin, des Trois-Pistoles: Dans le mois d'avril, de l'année dernière, je fus appelé par le coronaire pour faire l'autopsie d'une femme qu'on me dit être la femme de Joseph Bérubé, Sophie Talbot; je fus assisté par le Dr. Desjardins, de Plaisanceville, en présence du coronaire, et du Dr. Desjardins d'Arville. Après avoir ouvert le cadavre, j'ai mis le cadavre sur le couvercle du cercueil. Le coronaire a alors demandé à quelqu'un s'il reconnaissait la défunte dans ce cadavre, alors la femme de l'abbé Boile a dit qu'elle la reconnaissait par une cicatrice sur la joue, et le Dr. Desjardins en dit autant, j'ai remarqué moi-même une cicatrice sur la joue du cadavre. Le corps étant identifié, nous avons procédé à l'ouverture."
Le corps a été identifié, comment j'ai la déclaration de témoin qui est dit simple-ment reconnaître la défunte par une cicatrice à la joue; il n'est pas même dit que sur quelle partie la cicatrice se trouvait, est-ce à droite ou à gauche, à la partie inférieure ou supérieure du visage? voilà qui était important à constater dans un rapport. De plus, on ne voit pas qu'il soit fait mention de l'état de la bière, ni du cadavre, à quelle profondeur il avait été enterré, et quelle espèce de terrain environnant le cercueil, en un mot, rien n'établit le degré de putréfaction ou avait été le corps. Après si peu de soin apporté à l'exhumation d'un cadavre qui devait être le sujet de recherches médico-légales de la plus haute importance, on peut bien dire que le corps n'ayant pas été identifié selon les règles établies et suivies en pareilles matières, les précédents ultérieurs deviennent nuls.

D'après ce qui précède, le corps n'a pas été identifié, ce que tout médecin avec les premières notions de médecine légale admettra; néanmoins, je m'empresse de reconnaître sur cette première partie du témoignage sur le rapport du Dr. Dubé, je vais passer à la considération des autres parties de son témoignage que je partagerai en partie pathologique-anatomique et en partie chimique.

Le Dr. Dubé continue son témoignage en disant: "En ouvrant le thorax et la partie supérieure de l'abdomen, j'ai remarqué immédiatement une odeur d'aïl. Pour m'assurer que cette odeur venait de l'estomac, je l'ai ouvert tout de suite, et cette odeur d'aïl s'est prononcée encore plus fortement." Plus loin, il ajoute que: "L'odeur d'aïl est indicative de la présence du phosphore"; que le phosphore "entre pour base principale dans l'extermination de Smith." Jusque au autre partie de son témoignage il dit: "La nature du phosphore, et le long laps de temps qu'il était écoulé depuis l'inhumation (3 mois) s'il était impossible de constater la présence du phosphore par aucun procédé chimique."
D'après Orfila, "le phosphore se transforme au hydro-phosphorique, suivant qu'il absorbe plus ou moins d'oxygène à l'air contenu dans le canal." S'il est pulvérisé, on le trouve encore dissous dans l'éther, dans l'huile, etc.; il passe à l'état d'acide phosphorique, et il agit comme un irritant énergique; si au contraire, il est introduit à l'état solide et sous forme de cylindre, il se transforme en acide hypo-phosphorique, beaucoup moins actif."

Si le phosphore, a dit Orfila, est introduit dans l'estomac mélangé à des matières grasses ou aqueuses qui facilitent sa transformation en acide phosphorique ou hypo-phosphorique, on pourra le retrouver sous l'une ou l'autre de ces formes, et ces acides seront reconnus à leurs caractères physiques et chimiques par les réactifs qu'on emploie pour déterminer leur présence, et que j'indiquerai plus loin. "L'odeur d'aïl est indicative de la présence du phosphore" dit le Dr. Dubé, et, néanmoins, M. Dubé n'a, par aucun procédé chimique, fait voir que ce corps existait dans l'estomac, quoique l'odeur d'aïl lui indiquât sa présence. Or, si l'odeur d'aïl est indicative de la présence du phosphore, pour M. Dubé, ce corps devait donc exister, ou à l'état d'acide ou combiné à d'autres matières dans l'estomac de la défunte, puisque c'est cet organe qu'on a ouvert de suite; mais non, il était plus facile de déclarer: "La nature du phosphore et le long laps de temps qui s'est écoulé depuis l'inhumation (3 mois) il était impossible de constater la présence du phosphore par aucun procédé chimique, etc."

De deux choses l'une: ou le phosphore était ou n'était pas présent; s'il était présent, comme l'indiquait l'odeur d'aïl, il devait se retrouver, à l'état d'acides, restés libres ou unis à des bases salifiables, ou en nature, mélangés aux matières contenues dans le canal intestinal. Le phosphore en se volatilisant passe à l'état de vapeurs pour se transformer en acide phosphorique ou hypo-phosphorique. Ces acides sont inodores (sans odeurs) et se retrouvent, s'ils sont restés à l'état libre, unis à des bases salifiables soit à la magnésie, ou à la chaux; et ces sels seront reconnus à leurs caractères physiques et chimiques.

Le phosphore mélangé à d'autres corps, ou matières animales ou végétales, comment pourra-t-il être reconnu? D'après Orfila, "si le phosphore pulvérisé a été mêlé à d'autres corps solides, on le reconnaît, à l'aide d'une allumette de mélange, 20, à la propriété qu'il a de fumer lorsqu'il est exposé à l'air; 30 à la manière dont il se comporte lorsqu'on l'étend sur une plaque de fer préalablement chauffée. En effet, il suffit d'appuyer avec un couteau, sur une de ces plaques, une pâte contenant seulement un millionième de phosphore pulvérisé pour que ce corps brûle avec une flamme jaune, et nullement question) désavoue quant à lui ce mode peu cérémonieux d'envisager un point de droit. Il déclare sans hésiter que la loi ne peut avoir qu'un sens: celui de la volonté du législateur. Or, donc, pour arriver à saisir le sens des dispositions d'une loi, il ne faut rien de plus que les règles admises pour leur interprétation, puis l'application de quelque logique; toutes choses et que les catholiques soient, partout et toujours. C'est à cet égard, qu'il est permis d'espérer un bon édit sur les principes de M. le professeur, terminera le préambule.

M. le professeur Bibaud est d'opinion que le commissaire d'école qui a changé de croyance, ou ce qui revient au même, de catholique s'est fait protestant, est par cela seul revêtu de plein droit de ses droits et de ses fonctions; il prétend que la loi 9 Vict., ch. 27 le décide par la déclaration contenue dans le proviso qui suit: "Pouva que les individus de la minorité dissidente ne pourront être élus ni servir comme commissaires d'école."
Examinons.
Pour que le point de départ adopté par le professeur ne soit pas essentiellement faux, il est indispensable de faire voir que le proviso peut se rattacher de quelque manière à l'unique question de savoir: "si un commissaire d'école, après avoir changé de croyance, peut ou ne peut pas, légalement, à raison de ce fait, se maintenir en office jusqu'à l'expiration du temps fixé par la loi." Mais la construction même du proviso réjette à cette interprétation et ne saurait la maintenir puisqu'il a statué qu'à l'égard de l'invalidité des dissidents à la fonction de commissaires d'école. On a donc raison de se demander, et de demander en même temps à M. le professeur: quel rapport cette invalidité peut-elle avoir avec le commissaire Bruneau, parfaitement éligible à l'époque de son élection, la validité de cette élection n'étant pas douteuse ni d'ailleurs contestée sur aucun point? Mais M. le professeur prétend que la disposition citée a pleinement rapport à l'affaire de M. Bruneau, et la raison de ce sentiment lui paraît consister dans ces termes: "ne pourront... servir." La loi dit: "ne pourront être élus ni servir." Or, ces mots ni servir ne s'expliquent l'impuissance ou sera d'offrir le dissident élu malgré sa dissidence, et cette disposition est-elle même une signification moins claire, ne décide certainement pas que la fonction d'un commissaire valablement élu, comme l'a dit celui de St. Constant, devient caduque du moment qu'il se sera fait dissident." Si le législateur eût voulu pourvoir à ce dernier cas, il s'en fût expliqué; mais son silence même prouve qu'il n'a pas en cette intention. Plus la loi est précise sur l'objet qu'elle concerne, moins il est permis d'en étendre l'application en dehors du cercle qu'elle trace, car on ne peut ajouter à la loi. *Ejus est legis interpretari casus est legem condere.*
Ces mots "ne pourront... servir" peuvent être interprétés de deux manières: ou, d'après le sens naturel des termes, l'on juge qu'ils se rattachent au dissident, lui seul, et non au commissaire Bruneau, qui n'est pas en cause; ou, par suite de cette élection, il devient "ne pourront être élus ni servir"; ou, par voie d'interprétation arbitraire, ces mots veulent dire qu'un commissaire ne continuera en charge qu'autant longtemps qu'il demeure catholique. L'opinion première, la seule conforme au sens naturel et grammatical du texte, la seconde ne l'étant pas, doit l'emporter sur celle-ci. En matière d'interprétation de lois, il est de principe que l'on doit s'attacher de préférence au sens naturel et grammatical des termes.
Si le législateur eût eu la pensée d'attribuer au mot servir une signification plus ample, pourquoi n'aurait-il pas exprimée clairement en ces termes ou en d'autres équivalents: "Pouva que tout commissaire d'école qui abjurera sa croyance, cessera dès ce moment de remplir la dite charge, etc."
Si l'on suppose que les mots "ni servir" sont ici de surrogation ou de pur style, (supposition plausible, puisque la prohibition d'être les dissidents les disqualifiait nécessairement pour tout le reste), cette particularité ne prouve absolument rien dans le sens adopté par M. le professeur.
La nullité des pouvoirs d'un commissaire d'école valablement élu, comme suite d'une éventuelle fuite, accidentelle, nullement prévue par le législateur, ne se présente pas; ce ne peut être présumé. De même que toutes les nullités, il faut un texte au moins précis qui l'établisse; et les principes reçus à cet égard permettent de dire qu'il faudrait plus que l'opinion individuelle de M. le professeur pour l'autoriser à prétendre la nullité des pouvoirs du commissaire destitué de St. Constant, lorsque cette nullité n'a pas été formellement prononcée par la loi.
Le système des inductions ne saurait en ce cas venir au secours de M. le professeur. Il dit que: "le sens implicite n'est ni moins vrai ni moins sûr que le sens explicite quand l'induction n'est point forcée." M. le professeur a raison, mais il faut distinguer: le sens implicite ne peut être recherché qu'à l'égard de certaines locutions obscures, amphibologiques ou seulement équivoques, et que la raison oblige à interpréter d'une manière qui exprime quelque chose au lieu de n'exprimer rien ou de rendre un sens absurde. Mais ici la locution n'est ni obscure, ni à double sens, et moins encore équivoque, et la signification qu'on lui a prête établit une disposition nouvelle absolument en dehors de la sphère connotée du sens implicite. Ainsi l'induction qui fonde cette manière de voir est nécessairement forcée.
La disposition invoquée est d'ailleurs restrictive et de nature exceptionnelle: raison impérieuse en droit pour la restreindre, n'étant pas explicite, au lieu d'en étendre le sens. *Sui specialis in consequentiam non trahendum.*
Ainsi, la destitution du commissaire de St. Constant n'a été ni expressément ni implicitement ordonnée par la loi. Le commissaire Bruneau, légalement en possession d'une charge, avait le droit de la remplir jusqu'à l'événement de la démission par cette même loi au nom de laquelle on lui en avait délégué l'exercice. Si l'on insiste sur l'induction, on se voit en droit de l'abandonner le champ des déductions logiques pour interro-

CONDITIONS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois.
L'abonnement commence à partir du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestres et d'avance.
L'Édition Ordinaire paraît trois fois par semaine en été, les Mardis, Jeudi et Samedi, et deux fois en hiver, les Mercredi et Samedi.
L'Édition Hebdomadaire paraît le Mercredi en été et le Jeudi en hiver.
—Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.

No. 94.

ger la lettre précise de la loi sur les seuls cas où la sortie de charge d'un commissaire d'école peut légalement avoir lieu...

XIX. Et qu'il soit statué, que dans les cas de vacance dans la charge d'un ou plusieurs commissaires d'école, par absence permanente de la paroisse, par mort ou par maladie...

Le législateur ayant ainsi positivement défini les cas qui devront occasionner la sortie de charge des commissaires d'école...

De là les deux dispositions suivantes résumant toute la question :

10. La sortie de charge d'un commissaire d'école, avant le terme prescrit, doit être formellement prononcée par la loi.

20. La loi ne prononce pas la sortie de charge d'un commissaire d'école par cause d'un changement de croyance en matière religieuse, et n'a pas ordonné, par conséquent, la déchéance du commissaire Bruneau, pour cette même cause.

Dira-t-on que la destitution d'un commissaire d'école qui a changé de croyance s'accorderait bien avec la pensée qu'avait le législateur en excluant les dissidents du droit d'éligibilité, ou encore en ordonnant que les deux sections (dissidentes) ne s'aggrèveront point dans la direction des écoles l'une de l'autre ?

Lorsque M. le professeur entend dire que le commissaire d'école exerce un droit en remplissant les devoirs de cette charge, ce mot l'efforce.

L'éligibilité à la fonction de commissaire d'école est un droit créé en faveur de l'habitant éligible; par conséquent, la faculté de remplir cette charge ne peut elle-même être qu'un droit.

10. Qu'un catholique qui se fait protestant peut aussi bien être commissaire d'école qu'un catholique dans l'espèce de St. Constant ?

20. Que la charge de commissaire est un droit ?

30. Que M. Bruneau a été déplacé sans forme de procès ?

40. Que son mandat n'est pas expiré ?

50. Que le mandat n'est pas expiré ?

60. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

70. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

80. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

90. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

100. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

110. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

120. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

130. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

140. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

150. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

160. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

170. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

180. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

deux méprises à la charge de M. le professeur.

Première méprise : il se trompe en assimilant le mandat exercé par les commissaires d'écoles, au mandat ordinaire ad negotia, par rapport aux effets de l'un et de l'autre.

M. le professeur, par votre mandat, a la seule volonté du mandant, (à laquelle se soumet le mandataire qui l'accepte), et il peut et doit exister que selon le mode et la durée qu'il semble bon au mandant de lui assigner.

Second méprise : il se trompe en décidant que ceux qui ont été un commissaire d'école peuvent annuler le mandat dont celui-ci est en possession, même en supposant un tel mandat révocable.

Les nouvelles qui nous sont parvenues par trois arrivages consécutifs ne sont pas d'une grande importance et nous ne pouvons que regretter que le mandat de ce mandat ne soit pas plus complet.

Europe. Les nouvelles qui nous sont parvenues par trois arrivages consécutifs ne sont pas d'une grande importance et nous ne pouvons que regretter que le mandat de ce mandat ne soit pas plus complet.

Comment persistez-vous à dire, sans être en état de le prouver, monsieur le professeur : 10. Qu'un commissaire d'école catholique, s'il se fait protestant, ne peut continuer l'exercice de son mandat jusqu'à l'expiration de son mandat ?

20. Que la charge de commissaire est un droit ?

30. Que M. Bruneau a été déplacé sans forme de procès ?

40. Que son mandat n'est pas expiré ?

50. Que le mandat n'est pas expiré ?

60. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

70. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

80. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

90. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

100. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

110. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

120. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

130. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

140. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

150. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

160. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

170. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

180. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

190. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

taires de la paroisse et les représenter comme délégués aux séances de la convention.

Résolu, 30. Qu'un comité de neuf membres qui aura à choisir un président et un secrétaire trésorier soit immédiatement nommé, pour entendre les griefs des constatables, recevoir leurs dires et observations sur la question, et préparer tous les documents à soumettre à la convention et son comité permanent par ses délégués; que les messieurs dont les noms suivent composent ce comité :

M. M. Joseph Vermet, Simon Paré, J.-B. Dumouchet, Pascal Cyré, Jacques Cabana, Louis Laclapelle, Xavier Lacroix, A. McKay, Firmin Blouin.

Résolu, 40. Qu'une copie des résolutions qui précèdent soit adressée à M. L. J. L'apineau, représentant du comté de Deux-Montagnes, 20, à M. D. Latte, comme secrétaire de la convention, 30, aux journaux français de Montréal, pour y être publiées.

Après des remerciements votés à M. D. Latte, aux présidents et secrétaires, l'assemblée s'ajourna.

(Vraie copie.) DR. PREVOST, Secrétaire.

MM. JULES BONNET & CIE, Agents Généraux de Journaux, 21 WALL STREET, NEW-YORK.

NOUVELLES ANNONCES. Yapeur pour Toronto, etc., adjointé l'Institut de commerce à St. Scholastique. Informations demandées sur Prosper Lauzon. Marchandises - W. Whitford & Cie. Ecole de danse - Mme Owler.

LE PAYS. MONTREAL. Jeudi, 8 Septembre 1853.

ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL, ALLEZ VOTER SANS RETARD POUR LE CHEMIN DE FER DE "Montreal et Bytown."

HATEZ-VOUS. EUROPE.

Les nouvelles qui nous sont parvenues par trois arrivages consécutifs ne sont pas d'une grande importance et nous ne pouvons que regretter que le mandat de ce mandat ne soit pas plus complet.

Comment persistez-vous à dire, sans être en état de le prouver, monsieur le professeur : 10. Qu'un commissaire d'école catholique, s'il se fait protestant, ne peut continuer l'exercice de son mandat jusqu'à l'expiration de son mandat ?

20. Que la charge de commissaire est un droit ?

30. Que M. Bruneau a été déplacé sans forme de procès ?

40. Que son mandat n'est pas expiré ?

50. Que le mandat n'est pas expiré ?

60. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

70. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

80. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

90. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

100. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

110. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

120. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

130. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

140. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

150. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

160. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

170. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

180. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

190. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

200. Que le mandat de ce commissaire d'école est expiré ?

Comme c'est beau l'état colonial ! Demandez plutôt aux parasites du pouvoir. Ils vont vous dire que nous avons les institutions les plus libres du monde; que le peuple Canadien est le plus heureux des peuples; qu'un être de prospérité sans égale s'ouvre devant lui et qu'il doit se déclarer content et satisfait.

Cependant une circonstance remarquable se rattache au départ de noble Lord qui, pendant son séjour au milieu de nous, a déployé des vertus et des qualités supérieures comme homme d'état et comme gentilhomme. Car, il faut le dire, Lord Elgin n'a pas conduit ferme, judicieuse et digne, à son commandement l'estime d'un grand nombre et le respect de tous.

D'où vient donc cette froideur qui l'environne au moment où il nous quitte, peut-être pour toujours ? D'où vient donc qu'à part le cérémonial obligé, aucune démonstration publique, populaire, n'ait marqué un événement qui, naguère encore, aurait retenti d'un bout à l'autre des Canadas ?

Depuis ces jours qui ont été marqués par le passage de Sir Charles Bagot, d'honneur, ministre, jadis gouverneur n'a eu plus de titres à la considération, à la reconnaissance des habitants de cette colonie; et cependant, la nouvelle de son départ est accueillie avec la plus grande indifférence, dans presque toutes les parties du pays et particulièrement dans le grand et populeux district de Montréal.

Il y a là un fait significatif que nous constatons et que nous allons essayer d'expliquer. C'est que les liens qui nous unissent à l'Angleterre se relâchent de jour en jour; c'est que le pouvoir royal perd de son prestige; c'est que le peuple du Canada s'est levé et qu'il se trouve assez fort pour marcher seul, si on voulait seulement le lui permettre; c'est qu'il est lassé de l'influence délétère qu'exerce sur ses destinées un gouvernement placé à mille lieues de distance et ignorant de ses besoins et de ses aspirations; c'est que le joug colonial lui pèse.

Où sont donc tous ces loyalistes, ces chauds partisans de la connexion britannique, qui, dans le moindre mouvement de libération, ne voyaient que rébellion et haute-trahison ?

Ils ont reconnu leur erreur; mieux vaut tard que jamais !

Rien ne trouble encore l'harmonie de la nature. Le soleil luit, l'onde est calme, le ciel serein.

Cependant, un point noir surgit à l'horizon — la foule gronde sourdement dans le lointain — une vague se détache solitaire, grossit peu à peu et vient lentement expirer sur la rive — on dit : l'orage n'est pas loin.

Mais l'orage passe — la foudre et les vents ont purifié l'atmosphère — la pluie a fécondé les campagnes, et le labourer contemple avec orgueil le fruit de son travail et de ses sueurs.

De même, à la veille des grandes commotions qui marquent les différentes phases de la vie des peuples, des signes apparaissent qui indiquent que le temps approche. Aucun nuage n'obscurcit encore le ciel politique — les gouvernements dorment dans une fausse sécurité — les parasites du pouvoir célèbrent les merveilles de l'âge d'or.

Mais la tempête accourt; les vieilles institutions s'affaissent sur leurs bases vermoulues, en entraînant dans leurs ruines les imprudents qui y cherchaient un abri.

CONVENTION DE LA PRESSE.—Plusieurs de nos confrères proposent une convention des membres de la presse du Canada. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'en proposer une, non seulement pour la presse, mais encore pour la société entière, car la presse exerce une influence immense sur les libertés publiques et le bonheur de la société.

Convention de la Presse.—Plusieurs de nos confrères proposent une convention des membres de la presse du Canada. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'en proposer une, non seulement pour la presse, mais encore pour la société entière, car la presse exerce une influence immense sur les libertés publiques et le bonheur de la société.

Mort de Dr. Trudeau ci-devant du Canada.—Nous lisons dans le "Républicain de St. Louis" du 23 août : "Mort d'un individu de cœur." — Le Dr. Trudeau, médecin et ancien résident de St. Louis, est mort hier matin, d'une affection de cœur, à l'âge de 43 ans.

Le surintendant se donne le trouble de rédiger lui-même le Journal d'Education, de le faire imprimer et distribuer aux abonnés et aux divers établissements scolaires; les frais d'impression se recourent facilement et la direction de cette feuille rentre ainsi dans les conditions d'une entreprise particulière.

Notre admiration à savoir quelles raisons s'opposeraient à la fondation d'un journal d'Education, pour le Bas-Canada, sur le même principe.

Sans doute, la charge du surintendant est déjà bien lourde; mais avec la bonne volonté que nous aimons à reconnaître chez lui, il pourrait peut-être trouver les moyens de surveiller la rédaction d'un journal dont la circulation parmi le peuple produirait les plus heureux fruits.

Si la chose était une fois commencée sur un pied convenable, les amis de l'Education sont assez nombreux et assez dévoués pour soutenir et faire marcher l'entreprise.

C'est un grand tort de toujours compter sur l'aide du gouvernement et de rester les bras croisés s'il ne vient constamment à notre secours. Il faut secouer cette dangereuse apathie et faire seuls tout ce qui ne se trouve pas nécessairement en dehors de notre sphère d'action.

Tandis que nous sommes sur un sujet aussi important que celui de l'Education, nous nous permettons de faire encore quelques observations qui s'y rattachent intimement.

Malgré que l'Education populaire ait fait, depuis dix ans, quelques progrès dans le Bas-Canada, néanmoins, il faut dire que le fonctionnement de nos lois qui pourvoient à l'établissement et au maintien d'écoles élémentaires, laisse encore beaucoup à désirer.

En recherchant les causes d'un fait évident pour tout le monde, on en vient à la conclusion que le mal réside, en grande partie, dans la difficulté de se procurer des instituteurs suffisamment qualifiés, et que, pour y remédier, le moyen le plus efficace est l'établissement d'écoles normales.

Le gouvernement a compris la nécessité d'institutions de ce genre et, en 1851, la législature a pourvu à l'établissement d'une école normale, par la même loi qui crée la charge d'inspecteur des écoles.

Le gouverneur en conseil est autorisé à faire les dépenses nécessaires pour ériger cette école; £1500 sont affectés au paiement des instituteurs et autres dépenses annuelles, outre £200 pour venir en aide aux instituteurs qui n'auraient pas le moyen d'y suivre les cours à leurs propres frais.

Puis, dans la dernière session du parlement, M. Morin a fait passer une loi qui, entre autres dispositions, affecte une somme de £3000 pour l'aclat et les réparations d'une maison destinée à servir d'école normale, dans cette cité.

Où en sommes-nous? Ces lois on-elles reçoivent leur exécution? Nullement. Nous n'en sommes pas plus avancés.

Quelqu'un entre-t-il assez avant dans les secrets de la politique mystérieuse du pouvoir pour nous donner clairement la raison de cette négligence ?

Malgré toutes les belles protestations qu'on veut faire, on agit réellement comme si on voulait circonscire dans des bornes étroites le développement de l'Education populaire.

Nous ne sommes pas sans être les motifs du ministère qui agit peut-être sous la pression d'une influence extérieure; nous nous contenterons de constater le fait et de l'exposer au public auquel nous laisserons le soin d'en déduire les conséquences.

faire les dépenses nécessaires pour ériger cette école; £1500 sont affectés au paiement des instituteurs et autres dépenses annuelles, outre £200 pour venir en aide aux instituteurs qui n'auraient pas le moyen d'y suivre les cours à leurs propres frais.

Puis, dans la dernière session du parlement, M. Morin a fait passer une loi qui, entre autres dispositions, affecte une somme de £3000 pour l'aclat et les réparations d'une maison destinée à servir d'école normale, dans cette cité.

Où en sommes-nous? Ces lois on-elles reçoivent leur exécution? Nullement. Nous n'en sommes pas plus avancés.

Quelqu'un entre-t-il assez avant dans les secrets de la politique mystérieuse du pouvoir pour nous donner clairement la raison de cette négligence ?

Malgré toutes les belles protestations qu'on veut faire, on agit réellement comme si on voulait circonscire dans des bornes étroites le développement de l'Education populaire.

Nous ne sommes pas sans être les motifs du ministère qui agit peut-être sous la pression d'une influence extérieure; nous nous contenterons de constater le fait et de l'exposer au public auquel nous laisserons le soin d'en déduire les conséquences.

Tout le monde s'accorde à dire qu'une école normale est indispensable au progrès de l'Education élémentaire; les représentants du peuple font des lois pour combler cette lacune; les ministres confient ces lois dans leurs cartons et personne n'en entend plus parler !

Dites donc, au moins, on faites donc dire pourquoi vous demeurez ainsi dans l'inaction, afin que le peuple sache à quoi s'en tenir.

A quoi servent les bureaux d'examination qui sont ouverts à Montréal et à Québec, si les personnes qui se destinent à l'enseignement et sont obligées de subir une épreuve devant ces bureaux, n'ont pas à leur portée les moyens d'acquiescer les connaissances qu'on s'attend à trouver chez un instituteur ?

Dans le Haut-Canada, les écoles normales sont en pleine opération; aussi l'éducation y fait des progrès.

Ici, de l'aveu de tous, l'Education est en arrière; on en reconnaît la cause; on a les moyens de faire disparaître cette cause et on ne veut rien en faire.

Il est assumé une terrible responsabilité ceux qui ne craignent pas de refuser au peuple le pain de l'intelligence, qui lui ont aussi nécessaire que le pain matériel, pour l'accablissement de ses destinées.

CONVENTION DE LA PRESSE.—Plusieurs de nos confrères proposent une convention des membres de la presse du Canada. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'en proposer une, non seulement pour la presse, mais encore pour la société entière, car la presse exerce une influence immense sur les libertés publiques et le bonheur de la société.

Mort de Dr. Trudeau ci-devant du Canada.—Nous lisons dans le "Républicain de St. Louis" du 23 août : "Mort d'un individu de cœur." — Le Dr. Trudeau, médecin et ancien résident de St. Louis, est mort hier matin, d'une affection de cœur, à l'âge de 43 ans.

Le surintendant se donne le trouble de rédiger lui-même le Journal d'Education, de le faire imprimer et distribuer aux abonnés et aux divers établissements scolaires; les frais d'impression se recourent facilement et la direction de cette feuille rentre ainsi dans les conditions d'une entreprise particulière.

Notre admiration à savoir quelles raisons s'opposeraient à la fondation d'un journal d'Education, pour le Bas-Canada, sur le même principe.

Sans doute, la charge du surintendant est déjà bien lourde; mais avec la bonne volonté que nous aimons à reconnaître chez lui, il pourrait peut-être trouver les moyens de surveiller la rédaction d'un journal dont la circulation parmi le peuple produirait les plus heureux fruits.

Si la chose était une fois commencée sur un pied convenable, les amis de l'Education sont assez nombreux et assez dévoués pour soutenir et faire marcher l'entreprise.

C'est un grand tort de toujours compter sur l'aide du gouvernement et de rester les bras croisés s'il ne vient constamment à notre secours. Il faut secouer cette dangereuse apathie et faire seuls tout ce qui ne se trouve pas nécessairement en dehors de notre sphère d'action.

Tandis que nous sommes sur un sujet aussi important que celui de l'Education, nous nous permettons de faire encore quelques observations qui s'y rattachent intimement.

Malgré que l'Education populaire ait fait, depuis dix ans, quelques progrès dans le Bas-Canada, néanmoins, il faut dire que le fonctionnement de nos lois qui pourvoient à l'établissement et au maintien d'écoles élémentaires, laisse encore beaucoup à désirer.

En recherchant les causes d'un fait évident pour tout le monde, on en vient à la conclusion que le mal réside, en grande partie, dans la difficulté de se procurer des instituteurs suffisamment qualifiés, et que, pour y remédier, le moyen le plus efficace est l'établissement d'écoles normales.

Le gouvernement a compris la nécessité d'institutions de ce genre et, en 1851, la législature a pourvu à l'établissement d'une école normale, par la même loi qui crée la charge d'inspecteur des écoles.

Le gouverneur en conseil est autorisé à faire les dépenses nécessaires pour ériger cette école; £1500 sont affectés au paiement des instituteurs et autres dépenses annuelles, outre £200 pour venir en aide aux instituteurs qui n'auraient pas le moyen d'y suivre les cours à leurs propres frais.

Puis, dans la dernière session du parlement, M. Morin a fait passer une loi qui, entre autres dispositions, affecte une somme de £3000 pour l'aclat et les réparations d'une maison destinée à servir d'école normale, dans cette cité.

Où en sommes-nous? Ces lois on-elles reçoivent leur exécution? Nullement. Nous n'en sommes pas plus avancés.

Quelqu'un entre-t-il assez avant dans les secrets de la politique mystérieuse du pouvoir pour nous donner clairement la raison de cette négligence ?

Malgré toutes les belles protestations qu'on veut faire, on agit réellement comme si on voulait circonscire dans des bornes étroites le développement de l'Education populaire.

Nous ne sommes pas sans être les motifs du ministère qui agit peut-être sous la pression d'une influence extérieure; nous nous contenterons de constater le fait et de l'exposer au public auquel nous laisserons le soin d'en déduire les conséquences.

Tout le monde s'accorde à dire qu'une école normale est indispensable au progrès de l'Education élémentaire; les représentants du peuple font des lois pour combler cette lacune; les ministres confient ces lois dans leurs cartons et personne n'en entend plus parler !

Dites donc, au moins, on faites donc dire pourquoi vous demeurez ainsi dans l'inaction, afin que le peuple sache à quoi s'en tenir.

A quoi servent les bureaux d'examination qui sont ouverts à Montréal et à Québec, si les personnes qui se destinent à l'enseignement et sont obligées de subir une épreuve devant ces bureaux, n'ont pas à leur portée les moyens d'acquiescer les connaissances qu'on s'attend à trouver chez un instituteur ?

—Son excellence Mgr. Bédimi, nonce apostolique au Brésil, depuis son arrivée au Canada, a été l'objet d'éloges qui ont dû lui donner une haute idée de la foi des Canadiens-français.

S. E. a visité quelques paroisses, entr'autres Longueil et St. Vincent de Paul et partout, elle a été reçue avec enthousiasme. Les habitants de ces deux paroisses, à l'exception de la cité de Montréal, lui ont présenté des adresses et Mgr. Bédimi a bien voulu y répondre en termes flatteurs et appropriés à la circonstance.

Nous enjroutons à un correspondant de la Mincere de mardi, une partie de la réponse de son excellence à l'adresse des habitants de St. Vincent de Paul.

"Le peuple du Canada est heureux d'avoir conservé intact le dépôt sacré de la foi. La nation canadienne n'a pas à revenir sur ses pas comme bien d'autres qui, ayant voulu chercher le bonheur hors la religion dans le progrès, la liberté et l'industrie n'y ont trouvé que peine, trouble et désolation. Conservez, dit Sa Grandeur, conservez votre foi, braves Canadiens, conservez cette belle simplicité et ces mœurs pures, car c'est là que se trouvent le bonheur des nations et la vraie civilisation."

Son excellence est partie hier après midi pour se rendre à St. Hyacinthe où elle doit assister aujourd'hui à la bénédiction du nouveau collège.

ADMISSIONS AU BARREAU. — MM. Bondy, de Berthier, et J. A. Jordan, furent admis lundi dernier à la pratique de la loi. Le premier a fait son cours sous MM. Cherié, Clérier et Dorion, et le dernier, sous MM. Drummond, Lorange et Dupont.

ENFANT ECRASÉ.—Lundi soir, une petite fille âgée de 23 ans, enfant de M. Harrison, meublier, fut écrasée par une voiture remplie de pierres, dans la rue Bleury. Le Dr. McCulloch fut appelé, mais on avait peu l'espoir de la sauver.

MORT SUBITE.—Samedi dernier, le 27, M. Antoine Delanais, de la paroisse St. Léon, était dans sa voiture sur le marché de Trois-Livrières, attendant son épouse qui était entrée dans une maison près d'où il était, fut tout-à-coup frappé d'une attaque d'apoplexie et tomba de sa voiture; il fut immédiatement ramassé et transporté chez le docteur Bédard, à deux pas d'où il était tombé, qui lui procura tous les soins possibles, mais inutilement. En moins de cinq minutes la mort avait réclamé sa proie.

—Les moulins de Sherbrooke, près de Threshill, appartenant à M. Benjamin Fish, ont été incendiés samedi soir. Une centaine de bâtiments dans une maison près d'où il était, fut tout-à-coup frappé d'une attaque d'apoplexie et tomba de sa voiture; il fut immédiatement ramassé et transporté chez le docteur Bédard, à deux pas d'où il était tombé, qui lui procura tous les soins possibles, mais inutilement. En moins de cinq minutes la mort avait réclamé sa proie.

MONTREAL, 3 sept. 1853. PRODUITS. ALKALIS, Potasse, par quintal, 28 s. 4 d. 29 s. 0 d. Perlesse, 27 s. 4 d. 28 s. 0 d.

FLEUR, Huile de Canada, par baril de 196 lbs., 0 0 0 0 Superfine, No. 2, 0 0 0 0

FARINE, Huile de Canada, par baril de 196 lbs., 0 0 0 0

GRAINS, Blé mûre, H.-C., 60 lbs., 5 6 5 10/16

ORGE, par quintal, 0 0 0 0

AVOINE, do do, 1 11 2 0

Pois blancs, do do, 0 0 0 0

BEURRE, inspecté, No. 1, 0 0 0 0

CHANGÉ. Banque, 60 jours sur Londres, 10 40 par cent.

ETATS DES FONDS. Banque de Montréal, 30 00 00

BANQUE. —On nous prie d'annoncer qu'un bazar aura lieu ce soir et les jours suivants, dans la maison de M. Dumaine, au coin des rues Ste. Marie et Campeau, au profit d'une pauvre veuve et de ses enfants.

LES CHINOIS.—La première représentation donnée par les Chinois, à la salle St. George, avait attiré une foule trop considérable pour la capacité de l'appartement et nous regrettons d'avoir pu y trouver notre place. On nous a dit, cependant, que la soirée avait été très amusante et que les jeux et les divers exercices qui font partie de leur programme avaient été exécutés avec beaucoup d'adresse et de dextérité.

Les animaux savants la Donetti attirent, chaque soir, de nombreux spectateurs au théâtre de la rue Côté. Les divers mouvements qu'ils exécutent, à la voix de leur maître, sont d'une précision remarquable et propres à exciter la curiosité.

LONGEVITÉ.—Il existe maintenant sur la montagne, à environ trois milles de Hamilton, une respectable famille formée de six personnes, dont les âges réunis forment 470 ans; d'après l'apparence de vigueur et de santé des "vieilles gens," les fils et les filles peuvent être pris pour les pères et mères. Un monsieur qui les a visités dernièrement, donne leurs noms et âges comme suit.—Simon Hess, 89 ans; sa femme, 79; beau-père, 99; belle-mère, 99; le fils, 53; la femme du fils, 51. Il est inutile d'ajouter que M. Hess est fermier, et que toute la famille a toujours travaillé à l'agriculture.

ELECTRICITÉ.—Le Dr. Robert de Lamalle de Paris, dit qu'un choc électrique, donné à un patient se mourant par le chloroforme, détruit immédiatement l'influence du chloroforme et fait revenir le malade à la vie. Ce fait vaut la peine d'être connu, s'il est vrai.

VERMEIGE DE DR. McLANE.—Sur un tel sujet, le témoignage d'une femme doit être considéré. Lisez celui-ci.

Mme Clute, du No. 72, Seconde Rue, croyant que son enfant, âgé d'environ trois ans, était tombé par les vers, acheta une bouteille de Ceibe Vermifuge de Dr. McLane, et lui en donna deux cuillerées à thé, qui eurent l'effet de faire rendre à l'enfant un grand nombre de vers. L'enfant est maintenant en bonne santé. Nous conseillons aux parents qui craignent que leurs enfants ont des vers, de ne pas perdre de temps, mais d'acheter et administrer immédiatement le Vermifuge de Dr. McLane. Il guérira. *Dr. McLane sera remis dans tous les cas en cas de renouveau sans satisfaction.*

P. S.—On peut obtenir ce remède précieusement, ainsi que les Plâtres de Foie de Dr. McLane, chez Wm. Lyman et Cie, rue St. Paul, agents pour Montréal.

Eaux de Plantagenet.—"JAISTESTE," dit l'honorable Loïs Joseph Papeyrou, en parlant des Eaux de Plantagenet, "d'après mes connaissances et observations personnelles, que plusieurs personnes dans ma famille, aussi bien que ceux d'un grand cercle d'amis, de parents et de connaissances, se sont servis de ces eaux soit sous la direction de leurs médecins, ou de leur propre mouvement; et dans un nombre infini de cas ont souvent effectué leur guérison, en faisant usage, toujours obtenu du soulagement, mais des inconvénients jamais."

À cette saison de l'année, en particulier, cette eau célèbre est presque universellement en usage d'après l'avis des plus éminents médecins, qui la recommandent comme un des plus doux et des meilleurs remèdes, et de chaque infirmité dans les affections du système nerveux, dans les maladies de la constipation, le rhumatisme, etc. Les personnes nerveuses, faibles, trouveront qu'il est d'un grand avantage d'en faire usage, ainsi que pour les voyageurs qui souffrent du malaise en changeant de régime, ou par suite des effets que produit l'eau du pays. L'autorité, en conséquence, n'y a rien qui puisse soulever la comparaison comme cette eau. Elle est de plus universellement reconnue pour être une des sources les plus sûres et les plus agréables et un breuvage d'équilibre tel qu'il n'en a été découvert.

On peut se procurer cette eau à Montréal, au dépôt seulement, Place d'Armes et dans toute la province et les États-Unis; par le canal des agents nommés dans les principales cités et villes.

NAISSANCES.
En cette ville, mardi 6, la Dame de Joseph Barsalou, 6er, une fille.

DECES.
A Belloil, le 4, à l'âge de 61 ans, M. Augustin Adam, respectable citoyen de Vendôme.

THEATRE ROYAL.

Locataire et Directeur, M. J. W. BUCKLAND.

CARTE SPECIALE.

Le Directeur de ce Théâtre Populaire a le plaisir d'annoncer un engagement, pour SIX SOIRÉES SÉULIÈRES, avec la Troupe de DONETTI, des

SINGES CHIENS CHEVRES ACTEURS.
Dont les étonnantes représentations ont fait l'admiration de l'Europe pendant plusieurs années. Ils paraîtront à Montréal pour la première fois

LUNDI SOIR, 5 SEPTEMBRE.
La représentation comprendra une COLLIATION D'AFRIQUE, CORDE LACHE, par la Magot et la Madrilite. MARCHE DU GÉN. JOCORÉ et de SON ARMEE, CORDE TENDUE, et la Pantomime excessivement amusante de la MARCHÉ DE LA MARIQUEE DE BATAVIE.

Avec l'Accident de Voiture et la Reverseuse. NOUVEAUX FAITS PAR LES CHIENS SAVANTS.

Pour conclure par la Sérieuse Pantomime du DESERTEUR.

Le Déserteur, Mous, Bow-wow, L'Avocat, etc., etc., etc., Le Grand Moudrille, Capt. de Souds, etc., etc., etc.

Le tout se terminera par les Vues Panoramatiques et les Illusions originales, connues comme les

CHANGEMENTS MAGIQUES DE DONETTI.

Trax d'Admission.—Premières Loges, 2s. 6d; Deux Loges, 1s. 10d; Parterre, 1s. 3d. Les premières 24 chaque.

Une représentation extraordinaire aura lieu SAMEDI APRES-MIDI, à 3 heures, pour les familles demeurant au loin, et l'on admettra alors les enfants à moitié prix.

LES CHINOIS SONT ARRIVÉS!
LA CÉLÈBRE TROUPE DES ARTISTES CHINOIS, COMPOSÉE DE TREIZE CHINOIS ACTEURS, DONNERA UNE SÉRIE DE Grands Amusements

à MONTREAL, COMMENCANT Ce Soir, mardi, 6 Septembre, à ST-GEORGE HALL, GRANDE RUE SAINT JACQUES.

Leurs Représentations ont créé une grande sensation dans toutes les principales villes des États-Unis; ils donneront TROIS représentations nationales, consistant en "Tour de Magie, Passe-passe, Jongleries et Dextérité, qui n'ont jamais eu lieu que dans le Céleste-Empire.

En addition à leurs Tours de Magie, de Passe-passe, etc., on leur a JEU étonnant, qui par la dextérité et l'adresse avec lequel il sera fait, surpassera tout ce qu'on a tenté devant le public. Cette compagnie a acquis une grande célébrité avant son départ du Céleste-Empire, ayant donné plus de 100 représentations consécutives dans la seule ville de Hong-Kong. Ils ont ensuite joué dans les villes de San Francisco, Sacramento, St. Louis, Cincinnati, Pittsburgh, New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington et du Canada, devant des salles comblées, composées des premiers citoyens et ont produit des applaudissements prolongés. Leurs représentations étonnantes ont été vues par plus de 900,000 personnes.

Indépendamment de l'intérêt de leurs Jeux et Tours, ceci est une bonne occasion pour examiner les costumes singuliers, le caractère et les manières d'un peuple dont l'histoire est digne de recherches, peut-être plus que celle de tout autre peuple.

VOIR LES PETITES AFFICHES.
Trax d'Admission.—1s. 3d; plus de moitié par les Réservés, 2s. 6d. Enfants moitié prix.

Les portes ouvertes à 7 h.—Représentation commencée à 8 heures.

ECOLE DE DANSE,
207, RUE NOTRE-DAME 207,
MONTREAL.

MME. OWLER.
OUVRIRA SES CLASSES POUR LA SAISON, JEUDI SOIR, le 15 du courant, dans la SALLE DE MUSIQUE, 207, rue Notre-Dame, près de la rue McGill, où elle se sera prisa à enseigner tous les DANSES NOUVELLES et FASHIONABLES du jour, telles que—POLKA MAZURKA, VALSE REDOWA, POLKA-REDOVA, etc., introduites pour la première fois en cette ville.

JOUR DE CLASSE—MARDI, JEUDI, et SAMEDI.
Le Public est admis le Jeudi soir seulement. LEONS PRINCES données aux Familles et dans les Académies.

LES CONDITIONS seront connues en s'enquérant à la Salle ou à la résidence de Mme Owler, coin des rues des Jurés et Hermine, 8 sept.

INSTITUTEUR DEMANDE.
LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de STR. L. SCHOLASTIQUE ont besoin d'un bon INSTITUTEUR, revêtu de diplôme.—Réponse au plus tôt renfermant le prix du salaire.

M. PRÉVOST, Sec. Trés. 8 sept. c-94

INFORMATION DEMANDEE
S'UR un JEU DE HOMMES, un de ceux qui n'a pas de nom de PROSPER LAUREN, parti le 25 Août, haut d'environ 2 pieds, cheveux bruns, yeux bleus, ayant une tache sur l'œil gauche qui l'empêche de voir. Les personnes qui pourront donner des informations sur lui voudront bien les adresser au Rév. Père Léonard, de l'Église St. Pierre, faubourg Québec. On pense qu'il est allé aux États-Unis. 8 sept. c-94

Ligne de Fret Directe (Through).
ARRIBANT AUX

Pour Toronto et Hamilton.
Le Steamer "SCOTLAND," Capt. PATERSON, laissera la Quai des Soussignes pour ces deux endroits, AJOURD'HUI, à UNH heure P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à MACPHERSON, CRANE ET CIE, 8 sept. c-94

LIGNE VICTORIA.
POUR L'AUSTRALIE.

LE VAISSEAU A 1 CLIPPER "FRANK JOHNSON," 1000 TONNEAUX DE JAUAGE, Succèdera au vaisseau ADELPHI, de cette ligne et se rendra à son quai le 9.

TRAFFICANTS
MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES, AGENTS DES FABRICANTS, sont prêts à vendre, par ballots, les articles suivants, à des prix (au courant) équivalant à leur coût sterling, avec les charges d'importation.

INDIENNES renommées de ROBERT ASHTON, en variété de 4 d'aire de gail, patrons et couleurs, et avec la même uniformité de qualité pour le tissu et l'ouvrage.

FLANELLES et COUVERTS de R. RADCLIFFE ET CIE, Rochdale, en toutes sortes, aux taux de Février, avant que la hausse des laines ait eu lieu.

LAINAGES YORKSHIRE, DRAPS, CASSIMERS, TWEEDS, DOCKINGS, WHITENESS, CASTOR DE NEW MESSINGER, parti de Croydon et de l'Égypte.

GALAS ALLEMANDS, de Southfield Gebruder, Hambourg.

VELOURS COTON ALLEMAND, pour Robes de Dames—parfaite imitation de Soie.

DRAPS LONGS DE W. HOBBS ET CIE, Mouslin Vale-House, du fin connu ici comme

COTON JAUNE et BLANC DE G. F. ROBINSON, Spring-Bank, Stockport—de toutes les diverses factures de ces fameux mouslins.

BOTHACCA de BERTH ET CIE, Manchester, connu depuis longtemps sur le marché comme fine AWG.

COTON à COUDRE de JOHN DICK ET FILS, Bridgetown, Glasgow.—le seul compte de Coton de qualité en ce pays.

Fil apporté jusqu'ici—en boîtes de zinc contenant 50 douzaines.

TOILE DE FAMILLE, de FARQUHARSON, Lissach—blanches et dans les champs d'Irlande, et à peine différencie de la Toile d'Irlande.

MANTEAUX—Draps Lyon Skins, Himalaya et Vienna, et Drap à Castor, article superbe et entièrement nouveau.

W. WHITEFORD et CIE, 8 sept. c-94

VENTES DE COMMERCE
MARCHANDISES SECHES, Pour le Compte des Fabricants.

LES VENTES d'Automne de WILLIAM WHITEFORD ET CIE, pour le commerce, de MARCHANDISES SECHES, par ballots, auront lieu à leurs Magasins, rue St. Joseph, JEUDI, le 29 Septembre prochain, à DEUX heures, 6 sept.

EXHIBITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE.
MONTREAL, SEPTEMBRE 1853.

Prix Additionnels.
LE COMITÉ a le plaisir d'annoncer que les PRIX additionnels suivants, savoir:

LE PRIX DE LA COMPAGNIE DES TERRES BRITANNIQUES AMÉRICAINES.

Pour le Meilleur Taurin d'Ancune Race, qui n'a pas plus de 4 ans, étant dans le Bas-Canada depuis les derniers six mois. £10 0 0

Pour les 4 meilleurs Fromages, produits dans le Bas-Canada, par ballote, en vertu de la propriété. 3 0 0

Pour les meilleurs 12 lbs de Beurre Frais, en pains. 2 0 0

Pour les 12 meilleurs minots de Pois, produit du Bas-Canada, par ballote. 2 0 0

Pour les 20 meilleurs minots d'avoine, de 5 0 0 C. s. d. ces derniers Prix ne seront accordés que pour la récolte actuelle de Pois et d'avoine, qui devront être déposés et devenir la propriété de l'Association, pour les distribuer aux Sociétés d'Agriculture des comtés pour la semaine.

Le MAJOR T. E. CAMPBELL, Président du Comité d'Agriculture, a offert la somme de VINGT-CINQ LOUIS, pour le meilleur Éssai en Français, sur "l'Agriculture du Bas-Canada." On peut voir les détails dans la liste des Prix Révisés.

JOHN LEEHING, Secrétaire. 8 sept. c-94

LIVRES NOUVEAUX.

PORTRAITS CONTEMPORAINS et divers, par C. A. SAINTE BEUVE, membre de l'Académie Française, 3 vols 12 brochés.

MEMOIRES OU SOUVENIRS ET ANECDOTES, par M. LE COMTE DE SEGUR, de l'Académie Française, 2 vols 12 brochés.

DICTIONNAIRE UNIVERSSEL de Géographie Moderne, description Physique, Politique et Historique de tous les lieux de la terre, par A. PENROT, Géographe, et ARAÇON membre de l'Académie des arts, 2 vols atlas, 31, 31, 31 pages.

LITTÉRAIRE PITTORESQUE, par MM. DE NORVINS, CHS. NODER, ALEX. DUMAS, CHS. DIPIER et autres, avec grand nombre de gravures 1 vol. gr. 8 rel. 17s.

En vente chez FABRE ET GRAVEL, 3, rue St. Vincent, 8 sept. c-94

EDUCATION.
OUVERTURE DES CLASSES DE L'ECOLE DE DILLE GIROUARD aura lieu AUJOURD'HUI, le 6 du courant. L'Anglais sera enseigné comme par le passé par une Demoiselle d'origine Anglaise. La Musique par M. Lalor, professeur distingué, organisé de St. Pierre, 6 sept.

COLLEGE MASSON.
LA RENTRÉE DES CLASSES de cette institution est fixée à MARDI, le 13 de SEPTEMBRE, à SIX heures du soir.

Des incidents inévitables, occasionnés par la maladie, ont dû faire retarder de 8 jours l'époque déjà fixée précédemment pour la rentrée de la classe élémentaire, et de donner suite à ce degré d'accomplissement, il est devenus nécessaires de fixer le coût de la pension et de l'enseignement comme suit:

Les Pensionnaires couchant et étant nourris au Collège, paieront \$5 HASTRES par mois.

Les pensionnaires couchant au Collège et y ayant les études et les classes, mais ne prenant leurs repas hors de l'établissement, paieront 7s 6d par mois.

Ceux des Elèves qui ne suivront que les études et les classes, et ne coucheront point au Collège, paieront 5s par mois.

Enfin, les Extérieurs, qui tous appartiennent à la classe élémentaire, paieront la rétribution mensuelle érigée par les Commissaires d'Écoles de la paroisse de Terrebonne, où est situé le Collège Masson.

Chaque trimestre est payable d'avance. Le premier trimestre est payé à la rentrée des classes.

Ces conditions, il faut bien l'observer, sont les plus favorables qui existent, on le verra de plus en plus, dans aucune maison d'éducation.

L'institution continue d'être placée sous la même direction que ci-devant.

L'établissement a pour but, comme on le sait, l'éducation pratique en anglais et en français. Il a déjà obtenu satisfaction dans les nombreuses institutions de ce genre, et l'heureux résultat s'élève sur tous les points à donner à la jeunesse du pays, si propre à être formée au bien et aux co-moissances humaines, une éducation chrétienne, utile et honorable.

3 sept. c-94

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE MONTREAL.

LE DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de DEUX PAR CENT a été DÉCLARÉ PAYABLE le 6 et le 15 courant.

Par ordre des Directeurs, W. R. FALCONER, Directeur, 8 sept. c-94

C. E. PARISEAU,
FABRICANT DE MEUBLES D'ACAJOU DE NOYER, ETC., ETC., ETC.

ÇAISIS cette occasion de prier le public de Montréal et des environs d'accepter ses sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son début dans les affaires et qu'il contribuera de plus en plus à la continuation.

Il prend aussi la liberté d'offrir ses bonnes pratiques qui l'ont toujours en main une variété de MEUBLES de MENAGE en ACAJOU NOYER NOIR et d'autres bois du pays, et qu'il garantira pour la solidité, la fin, et l'ÉLÉGANCE, n'être surpassés par aucune fabrique du Canada.

Toutes commandes seront exécutées avec la plus grande ponctualité.

En vendant à des prix modiques et à des conditions avantageuses, il espère mériter le respectueux qu'il sollicite.

C. E. PARISEAU, Foréiste, No. 24 Rue St. Marie, coin de la Rue St. Nicolas Toulain, près le Quarré Duhauois. 6 sept. c-94

A VENDRE.
PAR LES SOUSSIGNES 250 tonnes Melasse

300 bouquets Sacre 100 quarts Huile assortie 300 boîtes Thé 100 de Cire blanche 1ère qualité 3000 lbs Cièges, S 12 lb et 29 lb livre.

DESMARTEAU, FLAMONDON ET MOTTESEAU, 6 sept. c-94

QUATE.
LE SOUSSIGNÉ offre, comme Agent pour le FABRIANT, un lot de BELLE QUATE BLANCHE, qu'il veut de recevoir.

JOHN DOUGALL, 225, ci-devant 183, rue St. Paul, 6 sept. c-94

JAMES R. HUTCHINS,
MARCHAND DE FER, No. 15, R. St. Paul, A TROIS Portes de la Rue St. Jean-Baptiste.

ENSEIGNÉ DE LA SCIE DE MOULIN.
OFFRE maintenant en vente, aux plus bas prix possibles, un assortiment de FERRONNERIE DE BIRMINGHAM et SHIFFIELD, savoir: Fer en Barre, Crochets et Bandes, Tôle de Canada, Fer à cheval, Haches, Fûtes et Bâches, Scies, Fils de Fer toute sorte, Huiles, Peintures, Pineaux, Clous Coupes et Battus, Pompes à Puits, Faucilles, Fusils Simples et Doubles.

Avec un assortiment général de FERRONNERIE de TABLETTES, d'Angleterre, des États-Unis et d'Allemagne, parmi laquelle on trouvera un assortiment choisi d'Outils de Charpentiers, Forgerons et autres, de la meilleure qualité.

150 côtés Cuir à Semelles 60 côtés Vaux Canadien 60 de do Kip Cuir à Harnais, etc. 3 sept. c-94

Se Manufacturier
PRET DANS QUELQUES JOURS Un des plus complets et des plus beaux assortiments de

Fournitures Confectionnées
qui n'a jamais été offertes aux Marchands en Gros du Haut et du Bas-Canada. De plus amples détails dans une autre annonce.

NOUVEAU SYSTÈME
Adopté dans notre établissement, savoir: on n'ouvre aucun petits comptes, excepté avec les personnes qui ont déjà un compte ouvert, ou qui sont dans les affaires.

TOUTE VENTE AU DÉTAIL A BAS PRIX.
Conditions libérales en GROS. WM. THOMPSON ET FILS, 205, Rue Notre-Dame, 30 août. c-94

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.
POUR LE COMPTE DES SOUSSIGNES.

AUX Magasins de MM. WM. WHITEFORD ET CIE, Rue St. Joseph, en arrière de l'Église Anglo-Catholique, le 8 courant, ou vendra pour le compte des soussignés et autres concréés:

W. W. C. § 510—12 pe Whitney Marbat 100 poeies doubles, 30 pes. A 30 "simples, 48 " " W 10 " " " 36 " " P 10 " " " 29 " " K 50 " " " 30 " " M 90 " " " 20 " " L 40 " " " 21 " " O 15 " " " 31 " " I.

MARCHANDISES DE SAISON.
AUX Salles d'Enca des Soussignes, SAMPÉDI prochain, le 10 Septembre, on vendra en réserve, un assortiment; très étendu de MARCHANDISES DE GOUT et d'ETAPE, en grande variété, maintenant en déchargement.

3 sept. c-94

BUREAU DU CHEMIN DE FER DE Montreal et New-York.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que des SOUSSIGNÉS seront reçus à ce bureau, le 6 au avant VENDREDI 9 courant, à midi, pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI A LEISHMAN'S POINT, A LACHINE, pour l'usage de cette Compagnie. On peut voir les plans et spécifications à ce Bureau.

D. DOUGLAS, Secrétaire, 8 sept. c-94

CHEMIN DE FER DE Montreal et New-York.

AVIS.
JUSQU'À AVIS CONTRAIRE, les Mandés et Vendrés, le Premier Train pour Lachine, laissera Montréal à 6:15, et au retour laissera Lachine à 6:45 A. M.

W. H. NELSON, Surintendant, 3 sept. c-94

Grand Tronc de Chemin de Fer DU CANADA.

DISTRICT DE MONTREAL ET PORTLAND.

AVIS.
LE TRAIN LAISSANT SHERBROOKE à 6:30 A. M., pour Island Point, et le TRAIN LAISSANT ISLAND POINT à 7:30 P. M., seront DISCONTINUÉS le 8 et après LUNDI 5 Septembre.

Tous les autres Trains voyageront comme à l'ordinaire.

Laisse Montréal à 7:40 A. M., arrive à Portland à 7:20 P. M.

" " à 8:20 P. M., arrive à Sherbrooke à 7:25 P. M.

Laisse Portland à 7:15 A. M., arrive à Montréal à 6:35 P. M.

" " à 1:15 P. M., arrive à Island Point à 7:40 P. M.

PRIX ENTRE MONTREAL ET PORTLAND, SIX PIÈSTRES.

Les passagers qui par le Train Extra des Montréal arrivent à temps pour le steamer, débarquant à Boston à bonne heure le lendemain matin. Prix du steamer de Portland à Boston, 3s. 9d.

PRIX DU VOYAGE PAR RAILS.
Montreal à Boston—Sept Pièstres.

Le steamer Light va et vient du Bassin Jacques Cartier, pour joindre les Trains de Passagers.

Bureau du Grand Tronc de C. } Par ordre.
F. Du Canada, }
Montreal, 3 Sept. 1853. } 67

Corporation de Montreal.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,
MONTREAL, 26 août 1853.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LIVRES DE COTISATION pour le QUARTIER ST. LAURENT de cette cité, pour l'année courante, sont compilés et files dans le bureau du soussigné, et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans ceux-ci, sont priés de PAYER IMMÉDIATEMENT.

Si quelqu'un se considèrait lésé par la cotisation de son nom ou de ses propriétés, ou si le sera complet, durant trois semaines après cette date, de faire une application par écrit, adressée au comité chargé de réduire les surcharges, accompagnée de baux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS, Trésorier de la Cité, 30 août. c-94

Vapeur
ENTRE LE CANADA ET LIVERPOOL.

LE Vapeur à Hélice de première classe LADY ELGINTON, Capitaine WALTER PATON, partira de Liverpool, pour Québec et Montréal, le 15 courant, et on s'attend qu'il arrivera à ce port durant cette semaine. Il repartera de nouveau pour LIVERPOOL, le

SAMEDI, 17 SEPTEMBRE.

LES ÉDITEURS de Montréal, après l'arrivée des steamers de la ville de Montréal, 2ème Classe, £29 0 0 Courant, le 20, au Cabinet d'avant, 15 15 0

Les passagers occupent les Cabines d'Avant sur droit aux privilèges du Grand Salon.

Les taux ci-dessus sont exclusifs des Vins et Liqueurs, qui l'on peut obtenir à bord. Le Lady Elginton ne prend aucun passagers de port.

Pour fret ou passage, s'adresser à GILLESPIE, MOFFATT ET CIE, Montréal; ou à GILLESPIES ET GILLESPIES ET CIE, Québec, 30 août. c-94

ON DEMANDE
UNE GOUVERNANTE FRANÇAISE, pour un séminaire de Demoiselles dans le Haut-Canada, qui soit bien qualifiée pour enseigner le Français. La préférence sera donnée à une personne capable de donner des leçons de Dessin.

S'adresser à M. 22, Bureau de Poste, 3 sept. c-94

VENTES PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.
Ferreronnerie de St. Maurice.

DEMAIN. A AUX Magasins de MM. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE, rue St. Paul, VENDREDI, le 9 Septembre, on offrira:

100 poeies doubles, 30 pes. A 30 "simples, 48 " " W 10 " " " 36 " " P 10 " " " 29 " " K 50 " " " 30 " " M 90 " " " 20 " " L 40 " " " 21 " " O 15 " " " 31 " " I.

120 de cuisine 1000 Tourtères avec sacs pleins. 20 Tonneaux Fer en barres, ass. 5 " Moules de charbon, 2 " Pointes. Et d'autres articles manufactur

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON. ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST-LAURENT.

ARRANGEMENT D'ETE. A COMPTER DE LUNDI, 20 Juin, le Steamer IRON DUKE partira pour Montreal Sud, avec les Malles et les Passagers, pour NEW-YORK, BOSTON et les places intermediaires...

LIGNE DU PEUPLE. BAS PRIX-VITESSE. Nouvelle ligne de steamers sur le Lac Champlain. Plus prompt et moins cher qu'aucune autre.

TRAIN DU MACHIN. PREMIER TRAIN laisse le depot, Rue Bonaventure, a 7:30 A.M. Le train partira pour le Steamer America a Plattsburgh, arrive a Whitehall a 3:30 P.M. Saratoga Springs, 5:00 P.M.

CES JONCTIONS SONT CERTAINES. A Boston, par C. F. N.Y., et Plattsburgh, bateau du Champlain, New-York, pour visiter le Palais de Cristal.

LIGNE CENTRALE DU VERMONT. ROUTE ECONOMIQUE, EXPEDITIVE ET SEUL DIRECTE en connexion avec les chemins de fer allant du Sud a l'Est...

PREMIER TRAIN, A 6:30 A.M. avec la MALLE, arrive a W. R. Junction a 12:30, (dine) Concord 3:30, Lowell 5:20, Boston 6:30, Bellows Falls 2:30, Springfield 6:00, Fitchburg 9:30, Worcester 7:00, Norwich, Hartford, New-Haven, et New-York, comme apres-midi.

SECOND TRAIN, A 8:30 A.M. TRAIN EXPRESS, arrive a Northfield a 1:45, (dine) Junction W. R. Falls, Concord 5:45, Boston 8:45 P.M. Retour 3:50 malles soir.

THOISEME TRAIN, A 5:30 P.M. TRAIN EXPRESS, passe la nuit a Montpelier, et arrive a Lowell a 11:30, Boston 12:45, Worcester 1:00, Springfield 1:20, New-York 12:20 le jour suivant.

AVIS. S. W. CONE, Agt. a Montreal. PAUL MONDOU, Agent Roue-St. Paul. 11 aout.

LARD A VENDRE. LES SOUS-SIGNEES ont en main une grande quantité de LARD de differentes qualites, savoir:

MESS, premiere qualite. BRIME mence, premiere qualite. PRIME et CARGO.

Un assortiment complet de toute sorte de FA-RINE. Une grande quantite de POCHES de TOILE d'epays.

CHARBON DE FORGE. 1000 VOIES du meilleur Charbon de New-Castle, pour l'usage des Forgerons. A vendre par JESSE JOSEPH.

REDUCTION DE PRIX A NEW-YORK & BOSTON. Par le Chemin de Fer de Montreal a New-York via Lake, Champlain et Plattsburgh...

Premier Train Direct. Laisse le depot du C. F. de M. et N.-Y., rue Bonaventure, Montreal, a 8:30 A.M.

Second Train Direct. Laisse le depot a 8:45 A.M. se relie au moyen du steamer FRENCH SILLON, de Plattsburgh...

Troisieme Train Direct. Laisse le depot a 9:15 A.M. Les passagers par ce train arrivent a New-York, par le C. F. R. H., le lendemain a midi.

LAISSER ENTERE. LAISSER LACINE. A 6:30 A.M. A 7:30 A.M. A 8:15 A.M.

Composition pour Toiture, a Pre-presse de l'Eau et du Feu de Warren.

ATTENTION des personnes se proposant de l'habiter applique sur ce mode de Toiture, qui a obtenu une si grande popularite pour sa duree, sa sude et son economie.

TOUS les renseignements peuvent etre obtenus en s'adressant a notre bureau, n. 36, Grande rue St. Jacques.

LIBRAIRIE & RELIURE DE ZEPHYR CHAPELLEAU, a la coin des rues Notre-Dame et St. Vincent.

MARCHANDISES SECHES. OGILVY, WOOD & CO. L'AVERTI admettent, dans leur bureau, MARCHANDISES SECHES.

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAIN. EN GROSSEMENT - COLIS NON ROMPUS.

MADAME ROBINSON et sa DEMOISELLE annoncent aux Dames et aux Etrangères qui visitent la cite...

ANT. BAZINET, Chapelier & Manchonnier, 128, RUE BLEUVE, 128.

MEDICAL HALL, GRANDE RUE ST-JACQUES. PROPRIETAIRES de cet etablissement desirant etablir le Medical Hall comme la PHARMACIE DES FAMILLES...

MADAME ROBINSON et sa DEMOISELLE. 190, Rue St. Paul, Montreal, 21 Avril 1853.

TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFLAMME, 165, RUE CRAIG A MONTREAL.

OFFRE en Vente, 33 pieces de TAPIS de 18 pieds par 90 de longueur, Fleuris et Patrons assortis a enquer pour Sallies a Diner, Passages et Escaliers...

John Birks et Cie. 30 Juin.

PAPETERIE A BON MARCHÉ. ARRIVAGE D'EAU-DELA DE 300 CAISSES ET BALLES DE PAPIER A BON MARCHÉ, POUR LE COMMERCE D'AUTOMNE.

WEIR ET DUNN. VIENNENT de recevoir un nouvel assortiment de PAPETERIE, ECRITE, IMPRIMERIE, a ENVELOPPES, (gris et brun) et autres articles dans la même ligne...

LE MARCHE AUX MONNAIES. ENCORE DE NOUVELLES MARCHANDISES MORISON, CAMERON & EMPY.

Pour conséquence du PETIT PROFIT de mande, on ne fera pas d'impreses. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune reduction.

MAGASIN EN Gros, en haut, Magasin ferme a HUIT P. M. 6 aout.

OUTRE, DAoust et PRAIRIE, AVOCATS, RUE ST. GABRIEL, NO. 31 MONTREAL.

Proprietaires d'Immeubles. LES CAPITALISTES qui ont des argents a placer soit a constitutions, soit dans l'acquisition de propriétés, de débetures, d'actions de banque...

LIBRE de recevoir de l'Europe, via le Boston, une caisse de MARCHANDISES dans les genres les plus nouveaux...

RICHARD BIRKS, CHIMISTE & DROGUISTE, IMPORTATEUR DE PRODUITS CHIMIQUES.

HOTEL DU CANADA. M. GIRALDI. PREND la liberte d'annoncer a ses amis et au public en general qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

M. GIRAUDI. SITUÉ sur la rue St. Gabriel et en-devant occupée et tenue par Madame St. Julien.

PHENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE Agents en Canada.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUIMET, CARROSSIER ET VOITURIER No. 62, Rue St. Antoine.

ANT. BAZINET, Chapelier & Manchonnier, 128, RUE BLEUVE, 128.

EU. OUIMET. LES ASSURANCES sont accordées a un taux satisfaisant...

ATTELIER TYPOGRAPHIQUE. P. GENDRON, 69 RUE ST GABRIEL, MONTREAL.

CUIR DE TOUTE SORT. 36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

A VENDRE QU A LOUER CHAMBLY. Le Soussigné offre en vente un BEL EMPLACEMENT avec Maison, etc., situé au Centre du Village de CHAMBLAY.

GILMOUR ET HUNT, Peintres, Vitriers, Etc. Coïn des rues Craig et St-Pierre, MONTREAL.

EPICERIES NOUVELLES. MONSIEUR EDOUARD MASSON a l'honneur d'informer le public en general, et les Marchands de la Ville et de la Campagne qu'il a ouvert son etablissement...

ATTENDU que des lettres de brevets ont été obtenues en date du 5 mars, 1849, pour la dite Machine, le public est averti de ne pas acheter, servir, ou fabriquer aucune imitation...

LE Soussigné s'étant procuré le droit exclusif de fabriquer et de vendre pour se servir, dans le territoire du Haut et Bas-Canada, la MACHINE A BATTRE, A FORCE DE CHEVAL...

B. P. PAIGE et Cie, SEULS PATENTE'S. JAMES BRECKENRIDGE, etc., Montreal.

MARCHANDISES NOUVELLES. J. E. LAFOND, 117, Rue Notre-Dame, 117.

PARADIS ET LAFRICAİN. N. 96, RUE NOTRE-DAME. MARCHANDISES SECHES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Faites Attention. C. O. DELORME, 28, GRANDE RUE SAINT-LAURENT, 28.

HOTEL DU CANADA. M. GIRALDI. PREND la liberte d'annoncer a ses amis et au public en general...

PHENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE Agents en Canada.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUIMET, CARROSSIER ET VOITURIER No. 62, Rue St. Antoine.

ANT. BAZINET, Chapelier & Manchonnier, 128, RUE BLEUVE, 128.

EU. OUIMET. LES ASSURANCES sont accordées a un taux satisfaisant...

ATTELIER TYPOGRAPHIQUE. P. GENDRON, 69 RUE ST GABRIEL, MONTREAL.

CUIR DE TOUTE SORT. 36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

LETRES PATENTES. LE TEMPS et L'OUVRAGE EPARGNES SONT DE L'ARGENT ECONOMISE.

B. P. PAIGE et Cie, SEULS PATENTE'S. Nous voulons informer nos pratiques et nos amis que nous sommes prêts a fournir de nouveau a ceux qui ont besoin de Machines a battre, une Machine supérieure...

ATTENDU que des lettres de brevets ont été obtenues en date du 5 mars, 1849, pour la dite Machine, le public est averti de ne pas acheter, servir, ou fabriquer aucune imitation...

LE Soussigné s'étant procuré le droit exclusif de fabriquer et de vendre pour se servir, dans le territoire du Haut et Bas-Canada, la MACHINE A BATTRE, A FORCE DE CHEVAL...

B. P. PAIGE et Cie, SEULS PATENTE'S. JAMES BRECKENRIDGE, etc., Montreal.

MARCHANDISES NOUVELLES. J. E. LAFOND, 117, Rue Notre-Dame, 117.

PARADIS ET LAFRICAİN. N. 96, RUE NOTRE-DAME. MARCHANDISES SECHES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Faites Attention. C. O. DELORME, 28, GRANDE RUE SAINT-LAURENT, 28.

HOTEL DU CANADA. M. GIRALDI. PREND la liberte d'annoncer a ses amis et au public en general...

PHENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE Agents en Canada.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUIMET, CARROSSIER ET VOITURIER No. 62, Rue St. Antoine.

ANT. BAZINET, Chapelier & Manchonnier, 128, RUE BLEUVE, 128.

EU. OUIMET. LES ASSURANCES sont accordées a un taux satisfaisant...

ATTELIER TYPOGRAPHIQUE. P. GENDRON, 69 RUE ST GABRIEL, MONTREAL.

CUIR DE TOUTE SORT. 36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

MONUMENTS AUX VICTIMES DE 1837-38. SOUSCRIPTION NATIONALE. C. E. TROUSSEAU, Secrétaire.

ROBERT DEAN, REMISE DE PRIX MANUFACTURERS DE MONTREAL, 174, RUE NOTRE-DAME, 174, MONTREAL.

THES FRAYS, DIRECTEMENT DE CHINE. MAINTENANT OUVERT chez R. THOMAS, Grande rue St. Jacques, Coïn de la rue Lacombe, au-dessus de la boutique de M. NOÛT...

M. GEORGE F. GRAHAM, PROFESSEUR DE MUSIQUE, Et Organiste de l'Eglise Americaine, Grande Rue St. Jacques.

M. GEORGE F. GRAHAM, PROFESSEUR DE MUSIQUE, Et Organiste de l'Eglise Americaine, Grande Rue St. Jacques.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. Les Soussignés ont reçu par City of Hamilton, Toronto, Montreal, Bilboa, etc., leur assortiment ordinaire de MARCHANDISES DE GOUT et d'ETAPPE...

MARCHANDISES NOUVELLES. J. E. LAFOND, 117, Rue Notre-Dame, 117.

PARADIS ET LAFRICAİN. N. 96, RUE NOTRE-DAME. MARCHANDISES SECHES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Faites Attention. C. O. DELORME, 28, GRANDE RUE SAINT-LAURENT, 28.

HOTEL DU CANADA. M. GIRALDI. PREND la liberte d'annoncer a ses amis et au public en general...

PHENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE Agents en Canada.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUIMET, CARROSSIER ET VOITURIER No. 62, Rue St. Antoine.

ANT. BAZINET, Chapelier & Manchonnier, 128, RUE BLEUVE, 128.

EU. OUIMET. LES ASSURANCES sont accordées a un taux satisfaisant...

ATTELIER TYPOGRAPHIQUE. P. GENDRON, 69 RUE ST GABRIEL, MONTREAL.

CUIR DE TOUTE SORT. 36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a loue cette GRANDE MAISON...

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en general qu'il vient de recevoir et recevra constamment un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES...